

Georges Knecht: «Nous avons la formation en mains»

Depuis le début de l'année, la branche dispose d'une nouvelle Convention collective nationale de travail (CCNT). Un outil qui permet d'accéder à des formations continues peu coûteuses (voir encadré). Qu'en est-il de ce nouveau concept de formation? Réponses de Georges Knecht, président de Hotel & Gastro Union.

eXpresso Georges Knecht, la nouvelle Convention collective nationale de travail (CCNT) a mis l'accent sur la formation initiale et la formation continue. Comment se fait-il que le financement de la formation continue y ait fait son entrée?

L'idée est venue de nous, des sociétés professionnelles de Hotel & Gastro Union. Cela nous dérange depuis longtemps que la Confédération finance la formation continue dans les universités à coup de milliards, alors qu'elle le fait à peine pour la formation professionnelle. Politiquement, rien n'a changé si bien que nous avons décidé de prendre les choses en main, et d'assurer le financement de façon interne à la branche. C'est de là qu'est partie l'idée.

eXpresso Comment cela fonctionne-t-il?

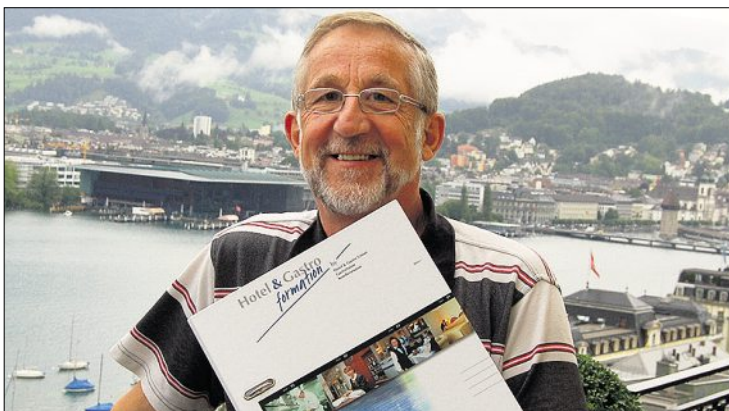
Chaque établissement et chaque employé paie 89 francs pour l'exécution de la CCNT. Avec cet argent, nous finançons la formation continue, entre autres.

eXpresso Le nouveau concept est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010. Quel est le premier bilan?

Jusqu'ici nous avons quelques 300 personnes dont nous finançons la formation selon la nouvelle formule. Il y a quelques cas isolés, où le financement doit être annulé parce que les rapports de travail de l'employé en question ne sont pas assujettis à la CCNT. Mais là encore, le membre en question peut jouir d'un soutien financier par le biais de Hotel & Gastro Union.

eXpresso Qui est assujetti à la CCNT et qui ne l'est pas?

C'est relativement compliqué. A la base, tous les employeurs et collaborateurs qui exercent une activité dans un établissement de l'hôtellerie et de la restauration, à l'exception des membres de la famille du chef



Depuis 1996, Georges Knecht et les sociétés professionnelles de Hotel & Gastro Union demandent à la Confédération un financement équitable pour la formation professionnelle par rapport aux universités et aux hautes écoles.

d'établissement. La plupart des EMS et des hôpitaux ne sont pas soumis à la CCNT. Etre assujetti à la CCNT est une condition pour accéder au soutien. On ne peut tolérer qu'un EMS non assujetti à la CCNT paie spontanément les frais d'exécution de la CCNT pour ses employés afin de bénéficier d'un soutien financier.

eXpresso Où peut-on se renseigner pour savoir si on bénéficie d'un soutien financier ou pas?

Après de Hotel & Gastro formation à Weggis (voir encadré).

eXpresso Comment voyez-vous ce modèle de financement à l'avenir? Ces prochaines années, le concept va être consolidé pas à pas. En 2011 déjà, nous aurons sensiblement plus de moyens à disposition. Et nous allons «vendre» le concept de façon plus soutenue. Car nous voulons que le plus grand nombre de personnes actives dans l'hôtellerie-restauration suivent une formation initiale ou

Les formations initiales et continues financées :

- Progresso
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Formations initiales en cours d'emploi avec maturité professionnelle fédérale
- Examens professionnels fédéraux
- Examens professionnels supérieurs fédéraux

Infos: Hotel & Gastro formation, Weggis

Tél.: 041 392 77 77

continue qui soit soutenue financièrement et que les employeurs contribuent à leur désir de formation.

eXpresso Pourquoi voulez-vous une affluence de professionnels qui se forment?

Nous voulons plus d'employés bien qualifiés, car ils sont plus productifs. Et des établissements plus productifs deviennent plus concurrentiels sur le marché du travail. Au bout du compte cela renforce la position de la branche sur le marché et stimule la visibilité de nos professions. Pour toutes ces raisons, la CCNT est une bonne chose pour tous, établissements comme employés.

mario.gsell@gastroneus.ch

Adaptation: Laurent Schlittler

News

Nestlé: les dosettes de la discordie

L'arrivée des dosettes «génériques» fait des remous, Nestlé ayant fait saisir des dosettes compatibles avec son système Nespresso. Fabriquées par l'un de ses concurrents, le Fribourgeois Ethical Coffee Company, ces dosettes fournissent, depuis le 27 mai, le groupe français Casino. «Nous avons entamé une action dite en «saisie contrefaçon» relative à la violation du brevet de notre système Nespresso», a indiqué le porte-parole de Nespresso à l'AFP. Ce n'est pas une première,

Nestlé ayant attaqué en justice le groupe américain Sara Lee pour les mêmes raisons.



Les dosettes «Nespresso» voient d'un mauvais œil la fin de leur situation de monopole.

Les plus méritants seront les mieux payés

Le Canton du Tessin innove: à l'avenir, les employés d'Etat et les enseignants tessinois devraient être rétribués au mérite. La réforme de la loi sur l'engagement des employés et des enseignants a passé le cap par 54 voix contre 15 et 4 abstentions. Contrée par le parti socialiste et les organisations syndicales, la rétribution au mérite devrait remplacer le système des adaptations salariales selon les années de service. Les opposants envisagent de lancer un référendum.